

Violences sexuelles et judiciarisation: repenser « l'expertise » à la lumière des théories féministes du savoir situé ?

Rose Moisan-Paquet

Candidate au doctorat en sociologie, Université Laval

RÉSUMÉ

En centrant ma réflexion autour de l'expérience des survivantes et des victimes de violences sexuelles, je mets en évidence dans cet article la manière par laquelle l'« expertise » juridique en matière d'agression sexuelle s'est construite en excluant les savoirs des personnes qui subissent les violences. Je mobilise ainsi les théories féministes du point de vue situé afin de montrer la nécessité de placer les expériences des survivantes/victimes au cœur de la compréhension des violences sexuelles ainsi que du traitement juridique qui en découle. Je propose dans un premier temps un bref survol des théories féministes du point de vue situé pour ensuite montrer la manière par laquelle le système juridique met à la marge les savoirs expérientiels des survivantes/victimes dans la problématisation des violences sexuelles. Je poursuis mon analyse en mettant en évidence le caractère incontournable des témoignages qui constituent les mouvements de dénonciation tel que #MeToo pour la compréhension des violences, tout en soulignant les effets d'exclusion de certaines réalités qu'ils participent à (re)produire. Enfin, en prenant l'exemple du Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS), je montre comment une compréhension des violences centrée sur les savoirs expérientiels favorise l'accompagnement des survivantes et permet de dépasser certaines idées reçues sur la problématique des violences sexuelles.

Mots-clés: *violences sexuelles, agression sexuelle, #MeToo, #MoiAussi, dénonciation, mouvement de dénonciation, standpoint theory, savoirs situés, féminisme, agentivité, agentivité sexuelle*

ABSTRACT

By focusing my reflection on the experience of survivors and victims of sexual violence, I highlight in this article the way in which legal "expertise" in matters of sexual assault has been constructed by excluding the knowledge of people who experience violence. I thus mobilize feminist theories from the situated point of view in order to show the need to place the experiences of survivors/victims at the heart of the understanding of sexual violence as well as the legal treatment that results from it. I first offer a brief overview of feminist theories from the situated point of view to then show the way in which the legal system marginalizes the experiential knowledge of survivors/victims in the problematization of sexual violence. I continue my analysis by highlighting the inescapable nature of the testimonies that constitute denunciation movements such as #MeToo for

the understanding of violence, while underlining the effects of exclusion of certain realities that they participate in (re)producing. Finally, taking the example of the Regroupement québécois des centres d'aide et de Lutte contre les Aggresses sexuelles (RQCALACS), I show how an understanding of violence centered on experiential knowledge promotes support for survivors and makes it possible to go beyond certain received ideas on the problem of sexual violence.

Keywords: *sexual violence, sexual assault, #MeToo, denunciation, denunciation movement, standpoint theory, situated knowledge, feminism, agency, sexual agency*



Violences sexuelles et judiciarisation: repenser « l'expertise » à la lumière des théories féministes du savoir situé ?

Introduction

Créé en 2006 par la militante afroféministe Tarana Burke (2018) et popularisé en 2017 par l'actrice étasunienne Alyssa Milano, le #MeToo est un mouvement de dénonciation de violences sexuelles (Alaggia et Wang, 2020; Trott, 2021). Par la multiplication de témoignages, principalement sur les réseaux sociaux, le mouvement est caractérisé par les prises de parole féministes dénonçant les violences masculines (Alaggia et Wang, 2020; Burke, 2018). En mettant en lumière l'ampleur de la problématique des violences sexuelles et en centrant l'attention publique sur les voix des victimes (Alaggia et Wang, 2020; Eiler et al., 2019; Schneider et Carpenter, 2019), le mouvement #MeToo met en évidence les expériences situées des survivantes de violences sexuelles. Dans cet article, je propose une réflexion sur l'apport de ces savoirs expérientiels dans la construction de la problématique des violences sexuelles. Le point de départ de cette réflexion critique se résume à la question suivante: quels apports les expériences situées des survivantes/victimes de violences sexuelles peuvent-elles avoir dans la compréhension de la problématique des violences sexuelles ? Afin de répondre à cette question, je mobiliserai la théorie féministe du point de vue situé (Collins, 1986, 1997; Harding, 1992; Haraway, 1988) dans le but d'illustrer comment les savoirs qui émanent des expériences spécifiques des survivantes peuvent contribuer à la compréhension des violences sexuelles en tant que problème social. Je présenterai donc un survol de ces théories, pour ensuite mettre en évidence la manière à laquelle la construction de la problématique des violences sexuelles est basée sur un processus d'exclusion des expériences situées des survivantes/victimes. Je terminerai ma proposition en montrant en quoi la prise en compte des expériences situées des survivantes participe à une meilleure compréhension des violences sexuelles et, ultimement, à une meilleure réponse sociétale à la problématique.

1. Théories féministes du point de vue situé: Un survol

« Dans les années 1970-1980, l'arrivée de femmes dans le travail scientifique, beaucoup plus conséquente qu'auparavant, fait entrer un nouveau regard. Pas parce que les femmes seraient si douces et foncièrement différentes, mais parce que, occupant une

position qui rompt avec la position habituelle des savants, elles voient le monde sous un autre angle » (Clair, 2015, p. 73). La sociologue Isabelle Clair (2015) met ici en évidence les fondements des théories du point de vue situé en soulignant le fait que notre expérience du monde est façonnée par notre position en tant qu'acteur-trice social-e. Les théories féministes du point de vue situé « analyze how patriarchy naturalizes male and female divisions, making it seem natural, right, unremarkable that women are subordinate to men. Feminist standpoint theory draws especially on the Marxist claim that the work we do—the activities in which we engage—shape our identities and consciousness and, by extension, our knowledge » (Wood, 2005, p. 61). Ces théories reconnaissent ainsi que le savoir est toujours situé et ancré dans la subjectivité (Wood, 2005) et tentent de rendre visible « 'the god-trick of seeing everything from nowhere' (Haraway, 1991, p. 189) as a cover and legitimization of a hegemonic masculinist positioning » (Stoetzler et Yuval-Davis, 2002, p. 315). Les théories féministes du point de vue situé s'affairent également à produire des connaissances à partir des expériences spécifiques de sujets marginalisés (Stoetzler et Yuval-Davis, 2002; Wood, 2005). Ces savoirs subjectifs représentent ainsi des clefs essentielles pour comprendre le réel. La mobilisation d'une seule perspective, souvent non seulement masculine, mais également blanche, cisgenre et hétérosexuelle, est ainsi construite comme étant « neutre » et n'offre qu'une compréhension limitée du monde social (Stoetzler et Yuval-Davis, 2002). Les théories féministes du point de vue situé reposent donc sur la valorisation des expériences et des subjectivités des groupes marginalisés en tant que point de départ de la production de connaissance.

Ces théorisations reconnaissent également la multiplicité de standpoints (Karunaratne et Harris, 2022; Wood, 2005). À ce propos, Nadeeka Karunaratne et Jessica Harris (2022), dans leur étude avec des femmes de couleur survivantes d'agression-s sexuelle-s, soulignent que « the standpoints of white women and Women of Color are often different because these groups "occupy fundamentally different locations in hierarchical power relations" » (p. 379). Une lecture intersectionnelle (Crenshaw, 1989, 2005) des théories féministes du point de vue situé reconnaît donc l'imbrication et la co-construction des différents systèmes d'oppressions dans le façonnement de différents standpoints (Karunaratne et Harris, 2022; Wood, 2005).

La mobilisation des théories féministes du point de vue situé me permet de comprendre les violences sexuelles comme des expériences situées ayant le potentiel de faire émaner des savoirs spécifiques. Si les survivantes/victimes de violences sexuelles constituent un groupe dont les membres partagent un vécu commun, je souligne toutefois l'hétérogénéité de ce groupe (Karunaratne et Harris, 2022; Trott, 2021). Pour reprendre les mots de Patricia Hill Collins (1997), « the existence of the group as the unit of analysis neither means that all individuals within the group have the same experiences nor that they interpret them in the same way » (p. 377).

2. La judiciarisation comme processus d'exclusion des savoirs situés des survivantes de violences sexuelles

Dans « Questioning “Expert” Knowledges », Sunny Marriner (2012) s'emploie à démontrer comment les savoirs « experts » (re)produits au sein des tribunaux se basent sur des discours « psys » offrant à la fois une compréhension limitée et pathologisante des violences sexuelles. En dialogue avec l'autrice, je montrerai comment la construction de la problématique par ces « expert-e-s » a participé à l'exclusion des savoirs situés des survivantes, tout en restreignant les violences sexuelles à la définition légale et individualiste de l'agression sexuelle d'un conflit entre individus.

Une agression sexuelle, en vertu du Code criminel canadien, consiste en des « [v]oies de fait commises dans des circonstances de nature sexuelle telles qu'il y a atteinte à l'intégrité sexuelle de la victime » (Brennan et Taylor-Butts dans Ministère de la Justice du Canada, 2021). Cette définition juridique s'éloigne de la compréhension féministe des violences sexuelles ancrée dans les savoirs expérientiels des survivantes, qui comprend plutôt la problématique comme étant composée d'une multitude d'actes émanant du pouvoir patriarcal, allant des violences « ordinaires » aux comportements criminalisés (Subramanian et Weare, 2022; Trott, 2021). Bien que la criminalisation des violences sexuelles en elle-même consiste en une importante victoire féministe (Sheehy, 2012), les définitions légales encadrant les violences sexuelles ont des effets restrictifs excluant toute une gamme de comportements. La définition restrictive de l'agression sexuelle imposée par le Code criminel participe donc à la fois à inscrire la problématique dans les limites du champ juridique et à exclure les théorisations féministes et les savoirs situés des survivantes de cette compréhension (Marriner, 2012; Sheehy, 2012).

Le fonctionnement du système juridique en lui-même contribue également à l'exclusion des voix des survivantes/victimes. Notamment, dans les tribunaux canadiens, ces dernières se voient attribuer une place de témoin, où elles deviennent alors spectatrices de leur propre histoire (Cloutier, 2021). Les expériences situées des survivantes/victimes et les savoirs qui en découlent ne représentent donc pas des éléments pris en compte par les tribunaux (Marriner, 2012). La dénonciation des crimes sexuels au moyen du système criminel est ainsi souvent décrite comme une expérience de victimisation secondaire. Cette expérience « risque généralement de (re)générer chez [les survivantes] des sentiments de honte et de culpabilité » (Cloutier, 2021, p. 100), tout en étant susceptible de leur faire revivre les violences en elles-mêmes (Desrosiers, 2018; Marriner, 2012). À ce propos, « [p]our éviter la victimisation secondaire, la littérature indique que le processus criminel devrait chercher à répondre aux besoins des victimes, ce qu'il échoue à faire » (Cloutier, 2021, p. 104). Si les besoins des victimes/survivantes sont d'abord d'être crues, entendues ainsi que de voir une forme de reconnaissance des violences subies, le système de justice criminel canadien peine encore à y répondre adéquatement (Corte et Desrosiers, 2020). Loin d'être réparatrice pour plusieurs survivantes/victimes, la dénonciation criminelle consiste donc fréquemment en une expérience de victimisation secondaire où « les mythes et les stéréotypes ressurgissent régulièrement devant les tribunaux et teintent encore l'évaluation de la crédibilité des plaignantes » (Desrosiers, 2018, p. 217). Les idées reçues sur les violences sexuelles se trouvent à être (re)produite par différent-e-s acteur-trice-s du système juridique par la mobilisation de certains mythes sur le comportement des victimes/survivantes, leur habillement ou alors leur consommation d'alcool (Desrosiers, 2018; Marriner, 2012).

Le système de justice criminel tend également à centrer son intervention sur ses propres contraintes institutionnelles plutôt que sur les besoins des survivantes. D'un point de vue structurel, ce sont donc les survivantes/victimes qui doivent s'adapter au système, et non l'inverse. Bien que, à l'échelle provinciale, le nouveau projet de tribunal spécialisé en agression sexuelle du gouvernement québécois promet de « rebâtir la confiance » (Corte et Desrosiers, 2020) envers le système juridique en matière d'agression sexuelle, les personnes ayant porté plainte pour agression sexuelle doivent apprendre à naviguer

dans le système de justice avec un accompagnement très limité (Cloutier, 2021). Elles doivent également faire face à d'importants délais, en plus d'être confrontées à des propos leur attribuant la responsabilité des violences subies comme mentionné plus tôt.

Par ailleurs, Sunny Marriner (2012) souligne que « [w]hat occurs in our legal system not only mirrors dominant discourses in society as a whole, but it also contributes to shaping those discourses, providing authority for them, and reinserting them into the populace with the newfound weight of legal validation » (p. 413). Ce que l'autrice nomme une « generative loop of expert power » (Marriner, 2012, p. 414) pour désigner un système de renforcement exponentiel impliquant à la fois les « expertises » légales et « psys » au regard des violences sexuelles s'inscrit également dans un contexte où ces deux champs « d'expertise » sont particulièrement inexperts en ce qui concerne la compréhension de la problématique (Marriner, 2012). Ce renforcement mutuel se fait au détriment des savoirs féministes et des savoirs expérientiels des survivantes. Notamment, le système légal et les « expertises psys » tendent à individualiser les violences sexuelles en dépolitisant la problématique (Marriner, 2012). En d'autres termes, les approches « psy » ainsi que le traitement judiciaire de l'agression sexuelle en tant qu'acte isolé s'éloignent du cadre d'analyse centré sur la domination masculine et sur les savoirs expérientiels des survivantes mobilisés dans les analyses féministes (Trott, 2021). À ce propos, il est important de souligner que l'importance accordée à la parole « experte » est inégalement répandue dans la société, faisant donc en sorte qu'il est particulièrement difficile pour les personnes ne correspondant pas à la compréhension normative de l'expertise de faire entendre leurs voix (Jasanoff, 1998). C'est le cas notamment des femmes, dont la compétence est socialement dévaluée au profit de l'« expertise masculine ». De manière spécifique, les survivantes de violences sexuelles, qui sont souvent accusées de manquer de crédibilité ou d'être responsables des violences subies (Desrosiers, 2018), s'éloignent particulièrement de cette vision normative de la personne experte. Les questions de rationalité et de crédibilité étant ici centrales. C'est précisément parce que les femmes en général et les survivantes de violences sexuelles en particulier sont jugées comme irrationnelles et non-crédibles que leurs savoirs expérientiels sont fréquemment discrédités.

Si j'ai jusqu'à maintenant limité mon analyse à la salle d'audience, je tiens à souligner la porosité des frontières juridiques et sociales en ce qui concerne la compréhension de la problématique des violences sexuelles. Ce qui est dit devant le tribunal – spécifiquement ici, les différents mythes et préjugés sur les violences sexuelles qui sont (re)produits en cour – participe également à façonner la compréhension de la problématique des violences sexuelles à l'extérieur de la salle d'audience. Le champ juridique s'ancre ainsi dans un contexte social plus large où le tribunal et la société dans son ensemble s'inscrivent dans une dynamique de vases communicants. Les mythes et préjugés que les acteur-trice-s sociaux-ales entretiennent à l'égard des violences sexuelles se voient donc non seulement (re)produits dans les tribunaux, mais ces fausses croyances sortent également du tribunal avec une certaine légitimation de la part du champ juridique (Desrosiers, 2018; Marriner, 2012).

En somme, l'exclusion des points de vue situés des survivantes/victimes de violences sexuelles passe notamment par la compréhension de l'agression sexuelle véhiculée par le champ juridique. Au sein du système de justice, les « expertises » légales et « psy » contribuent à (re)produire certains mythes et stéréotypes sur les violences sexuelles qui participent à nourrir une compréhension erronée de la problématique des violences sexuelles en s'éloignant du même fait des expériences situées des survivantes. Dans la prochaine section, je mettrai donc en lumière comment les savoirs expérientiels des survivantes de violences sexuelles peuvent contribuer à la compréhension de la problématique.

3. Témoignages des survivantes/victimes: Perspective unique des expériences situées

Depuis des décennies, les femmes s'organisent entre elles en marge des institutions officielles afin de mettre en place des lieux de rassemblement, de lutte et de création de savoirs centrés sur leurs expériences du monde social (Alcoff et Potter, 1993). Afin de mettre en évidence les manières dont les expériences situées des survivantes peuvent bénéficier à la problématisation des violences sexuelles, je montrerai en quoi les témoignages partagés dans le cadre du mouvement #MeToo véhiculent des savoirs essentiels à la compréhension de la problématique. Je soulignerai ensuite comment, dans le contexte spécifique au Québec, le Regroupement québécois des centres d'aide et

de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) arrive à mobiliser ces savoirs expérientiels afin de prévenir et lutter contre les violences sexuelles.

En s'emparant des plateformes numériques, les survivantes de violences sexuelles ont imposé leurs voix tout en mettant de l'avant leurs expériences situées dans le cadre du mouvement #MeToo (Alaggia et Wang, 2020; Eiler et al., 2019; Schneider et Carpenter, 2019). Ces témoignages, « [b]y offering rich qualitative data on the magnitude, characteristics, and consequences of sexual violence via the lived experiences of women shared through tweets, [...] have the potential to complement traditional public health surveillance systems of violence against women, and thereby raise the visibility of this issue. » (Subramanian et Weare, 2022 p. 263). Pour plusieurs chercheuses, les mouvements de dénonciation consistent ainsi en d'importantes données à la fois sur la prévalence des violences sexuelles, leurs caractéristiques et leurs conséquences (Mendes et al., 2019; Subramanian et Weare, 2022; Trott, 2021). Les témoignages permettent également de remettre en question certains mythes et préjugés, notamment en s'inscrivant dans une compréhension des violences sexuelles allant au-delà de la définition légale qui, comme je l'ai montré, a des effets restrictifs. Ces savoirs situés partagés par les survivantes, en s'éloignant des « savoirs officiels » sur la problématique, permettent de questionner les compréhensions dominantes de la problématique des violences sexuelles tout en repensant les balises de ce en quoi consistent ces violences et en proposant des solutions pour prévenir et lutter contre ce problème social (Subramanian et Weare, 2022). Ainsi, si certaines féministes argumentent que, tout comme le système de justice, les mouvements de dénonciations tendent à individualiser les violences, « [a]lthough these tweets are on the surface unconnected, when read together, they build a powerful picture of the structural and systemic nature of sexual violence » (Mendes et al., 2019, p. 1302). Entre autres, les expériences situées partagées par l'intermédiaire du #MeToo ont permis de déconstruire le mythe selon lequel les violences sexuelles sont uniquement perpétrées par des inconnus aux comportements déviants, tout en contestant les logiques de responsabilisation des victimes (re)produites notamment au sein des instances juridiques (Alaggia et Wang, 2020; Eiler et al., 2019; Subramanian et Weare, 2022). La multiplicité de partages d'expériences crée également un espace de sororité numérique qui prennent la forme de « a bottom-up, grassroots health activist discourse

that made visible the ‘invisible’ pervasiveness of sexual assault by encouraging women to disclose their assault in a digital space of amplified affective solidarity » (Subramanian et Weare, 2022, p. 270). Par ailleurs, en opposition aux structures juridiques, ces réseaux de solidarité féministes s’organisent de manière souvent informelle et non-hiérarchique « dans un contexte où la domination masculine ne leur laisse que peu de place » (Morley et Kuntz, 2019, p. 2). La mise en évidence des savoirs expérientiels des survivantes au sein de mouvements de dénonciation de violences sexuelles comme #MeToo représente donc une clef indispensable à la compréhension de la problématique des violences sexuelles. En ces termes, les mouvements de dénonciation sont à la fois une possibilité additionnelle dans la quête de sentiment de justice pour les survivantes/victimes et une opportunité de mieux comprendre la problématique des violences sexuelles. Les expériences situées des survivantes et les savoirs qui en découlent représentent dans ce contexte des données incontournables.

3.1 Mouvements de dénonciations et exclusions: de l’importance de la multiplicité des standpoints

Comme mentionné plus tôt, les théories féministes du point de vue situé ne sont pas basées sur une vision homogénéisante du savoir expérientiel. Au contraire, elles reconnaissent la diversité des expériences - d’oppression en générale et de violences sexuelles en particulier - et la multiplicité de standpoints qui en découle (Collins, 1997; 2016). Si le partage de témoignages qui caractérise les mouvements de dénonciation sert notamment à venir complémentariser les « savoirs officiels » sur les violences sexuelles (Subramanian et Weare, 2022), j’avance que les savoirs situés produits dans le cadre de mouvements comme #MeToo sont eux-mêmes biaisés dans la mesure où ils tendent à invisibiliser certaines réalités spécifiques. Ainsi, malgré le fait que #MeToo tire ses racines des luttes menées par les *black* feminists qui cherchaient spécifiquement à visibiliser les violences sexuelles vécues par les femmes et les filles noires issues des quartiers pauvres des États-Unis (Bruke, 2018), ce sont d’abord et avant tout des femmes blanches, cisgenres et privilégiées qui mobilisent le mot-clic #MeToo pour partager leur vécu de violences (Phipps, 2019; Trott, 2021). Cette dynamique qu’on peut qualifier de « trahison intersectionnelle » (Trott, 2021) contribue à la marginalisation des expériences de violences sexuelles propres à certains groupes sociaux. En reléguant

constamment à la marge ces réalités, certaines expériences, par exemple celle d'avoir (sur)vécu (à) des violences sexuelles en tant que femme noire, se trouvent à être évacuées de la compréhension de la problématique des violences sexuelles. Elle reste un impensé, un angle-mort. Je souligne par ailleurs que, si l'exclusion des femmes noires dans le #MeToo est particulièrement importante à rappeler en raison des origines du mouvement, ces réalités sont loin d'être les seules à être reléguées à la marge des mouvements de dénonciation. #MeToo est notamment accusé de ciscentrisme en raison du fait que l'identité de genre n'est que très peu discuté dans les témoignages (Trott, 2021). Or, les données montrent que les femmes trans, qui plus est les femmes trans racisées, sont particulièrement sur-représentées en matière de violences sexuelles (Ussher et al., 2022), tout comme les personnes LGBTQ+ de manière plus générale. La construction de l'archétype de « LA victime » de violences sexuelles de laquelle certains mouvements de dénonciation participent tend donc à homogénéiser les standpoints, à invisibiliser et à silencer toute personne ayant vécue des violences sexuelles qui ne répond pas de cette description normative. Cela a des effets évidents sur la construction des savoirs, qui s'en trouvent encore une fois à (re)produire non seulement la vision normative de « la bonne victime », mais qui participe également à la mise à l'écart des enjeux intersectionnels propres aux violences sexuelles. L'évacuation de certains standpoints tend donc à inscrire dans une vision normative à la fois la compréhension de la problématique, ses manifestations, ses conséquences, mais également les différentes réponses sociales pour lutter contre ces violences. En ces termes, si les voix des survivantes tendent progressivement à s'imposer au centre des réflexions sur les violences sexuelles, devenant ainsi des données incontournables à leur problématisation, il n'en reste pas moins que les savoirs (re)produits ont des effets normatifs en ce qu'ils sont basés sur l'exclusion de certains standpoints.

3.2 Savoir expérientiels et violences sexuelles: construction de l'expertise du RQCALACS

Centré sur les expériences situées des survivantes, le RQCALACS a vu le jour « [d]evant l'attitude discriminatoire du système policier et judiciaire, l'absence d'accueil et de soins adéquats du système hospitalier et la rareté des ressources d'aide » (RQCALACS, 2022). Ces organismes représentent ainsi un véritable réseau de soutien, une ressource de première ligne pour accompagner les femmes ayant vécu des violences sexuelles. D'une

manière similaire au #MeToo, il s'agit de lieux où « survivors came together and politicized to name male violence and reject the "experts" who said they were mentally ill for having experienced it (or, more precisely, for having disclosed it). Instead, survivors began to identify women's inequality as the structural support for violence that they now knew as a manifestation of patriarchal power and control » (Marriner, 2012, p. 441). En opposition aux « savoirs experts », ce type de ressource base sa compréhension de la problématique des violences sexuelles sur les savoirs expérientiels des survivantes, où ces dernières sont comprises comme étant « expertes de leur propre vécu » (Marriner, 2012). Leurs pratiques d'intervention sont ainsi ancrées dans des approches intersectionnelles à la fois « survivor-based » et « survivor-directed » (Marriner, 2012, p. 412) qui contribuent à la (re)prise de pouvoir des survivantes (Boulebsol et Sarroino, 2018). La posture d'intervention de ces organismes se place également en opposition à la hiérarchisation des « expertises » (Marriner, 2012; RQCALACS, 2022). Tout comme les mouvements de dénonciation, leur structure s'organise de manière non-hiérarchique, où chaque vécu est considéré comme important (Boulebsol et Sarroino, 2018; Marriner, 2012). Au sein des organismes féministes intervenant en violences sexuelles, de nouveaux types d'expertises prennent forme: « [s]urvivors taught themselves, and each other, what they needed to be supported and move forward, and identified what had caused them such serious harm in the psy-disciplines. They recognized how their own knowledge had been devalued in the face of credentials and expertise claims that knew little about their lives or experiences. » (Marriner, 2012, p. 441-442). Les organismes d'aide et de lutte contre les violences sexuelles qui s'inscrivent dans une perspective féministe sont par ailleurs bien conscients des effets d'exclusion d'une lecture homogénéisante de la problématique des violences sexuelles (Anthias, 2014). C'est pourquoi le cadre d'analyse intersectionnel fait partie des outils d'intervention du RQCALACS, qui à la fois met de l'avant l'intersectionnalité dans sa lecture politique de la problématique et qui prend en compte l'interaction des différents systèmes d'oppression dans l'accompagnement des survivantes (Boulebsol et Sarroino, 2018).

Enfin, l'intervention basée sur les savoirs situés des survivantes, telle celle préconisée dans le RQCALACS (2022), permet également de dépasser les mythes et stéréotypes sur les violences sexuelles et d'éviter les situations de victimisation secondaire

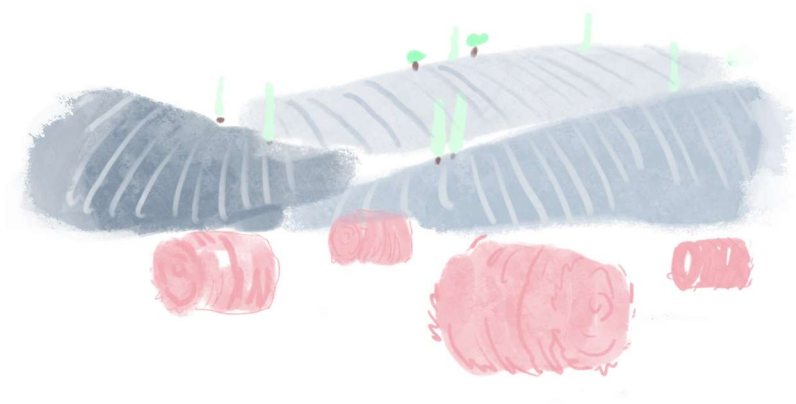
comme celles rapportées au sein des instances juridiques. Bien que le rôle de soutien et d'accompagnement des centres d'aide et de lutte contre les violences sexuelles soit très différent de celui assuré par le système de justice criminel, il n'en demeure pas moins que ce dernier gagnerait à s'inspirer de la posture d'intervention de ces organismes en appliquant une lecture intersectionnelle des violences basée les expériences situées des personnes qui portent plainte.

Conclusion

Toute connaissance est le produit d'une situation historique, qu'elle le sache ou non. Mais qu'elle le sache ou non fait une grande différence; si elle ne le sait pas, si elle se prétend "neutre", elle nie l'histoire qu'elle prétend expliquer, elle est idéologie et non connaissance. Toute connaissance qui ne reconnaît pas, qui ne prend pas pour prémisse l'oppression sociale, la nie, et en conséquence la sert objectivement. (Delphy, 2009).

Dans cet article, j'ai mis en lumière l'apport des savoirs situés des survivantes quant à la problématisation des violences sexuelles. Comme je l'ai montré, les savoirs expérientiels des survivantes sont souvent écartés de la construction du problème social que représentent les violences sexuelles, notamment au profit des « expertises » « psys » et juridiques. En se plaçant en opposition aux « savoirs officiels », les savoirs qui émanent des expériences situées des survivantes, notamment partagées dans le cadre du #MeToo, représentent des connaissances essentielles à la compréhension de la problématique des violences sexuelles. En basant leurs interventions sur les savoirs expérientiels des survivantes, le RQCALACS et les autres organismes féministes d'aide et de lutte contre les violences sexuelles permettent notamment de remettre en question une compréhension des violences sexuelles basées sur des croyances erronées et dommageables aux personnes qui subissent ces violences. Enfin, bien que, pour plusieurs survivantes, l'investissement des réseaux sociaux comme plateforme de dénonciation ainsi que le recours aux ressources telles le RQCALACS permettent de répondre à leurs besoins, le système de justice criminel reste une voie importante pour de nombre d'entre elles (Corte et Desrosiers, 2021). Les savoirs situés des survivantes représentent des données importantes que les instances juridiques ne peuvent se permettre d'évacuer de leur réponse à la problématique des violences sexuelles. Cette prise en considération des savoirs expérientiels devrait par ailleurs se faire selon une posture intersectionnelle

(Crenshaw, 1989, 2005), puisque les violences sexuelles entrent en interaction avec différents systèmes d'oppressions susceptibles d'affecter chaque personne de manière singulière (Karunaratne et Harris, 2022; Phipps, 2019; Trott, 2021).



Références

- Alaggia, R. et Wang, S. (2020). "I never told anyone until the #metoo movement": What can we learn from sexual abuse and sexual assault disclosures made through social media? *Child Abuse and Neglect*, 103.
- Alcoff, L.M. et Potter, E. (1993). *Feminist epistemologies*. Routledge.
- Anthias, F. (2014). Une théorisation intersectionnelle du genre, de l'ethnicité, de la migration et de la classe en fonction de la violence faite aux femmes. Dans M. Rinfret-Raynor, E. Lesieux, M. Cousineau, S. Gauthier et E. Harper (dir.), *Violences envers les femmes. Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation* (p. 55-75). Presses de l'Université du Québec.
- Boulebsol, C. et Sarroino, M. (2018). Comprendre et combattre la violence sexuelle dans une perspective féministe l'expertise québécoise des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS). Dans B., Said et M. Fernet (dir.), *Les violences à caractère sexuel: représentations sociales, accompagnement, prévention*. Presses de l'Université du Québec.
- Burke, T. (2018). Me Too est un mouvement, pas un moment. [Vidéo] TedTalk. https://www.ted.com/talks/tarana_burke_me_too_is_a_movement_not_a_moment?language=fr
- Clair, I. (2015). *Sociologie du genre*. Armand Colin.
- Cloutier, M. (2021). *Les tribunaux spécialisés en matière de violence sexuelle: une piste de solution pour l'amélioration de l'accès à la justice des victimes* [Mémoire de maîtrise]. Université Laval.
- Collins, P. H. (1986). Learning from the outsider within: the sociological significance of black feminist thought *. *Social Problems*, 33(6), 32.
- Collins, P. H. (1997). Comment on Hekman's "Truth and method: Feminist standpoint theory revisited": Where's the power? *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 22(2), 375-381.
- Collins, P. H. (2016). La pensée féministe noire. *Savoir, conscience et politique de l'empowerment*. Remue-ménage.
- Corte, E. et Desrosiers, J. (2020). *Rebâtir la confiance, Rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale*. <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Rapport-accompagnement-victimes-AG-VC.pdf>



- Crenshaw, K.W. (1989). *Demarginalizing the intersection of race and sex: A black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics*. University of Chicago Legal forum.
- Crenshaw, K.W. (2005). Cartographies des marges - intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur. *Cahiers du genre*, 2(39), 51-82.
- Delphy, C. (2009). *L'ennemi principal 1*. Syllepse.
- Desrosiers, J. (2018). Le traitement des victimes d'agression sexuelle devant les tribunaux canadiens: entre les avancées juridiques et la persistance des stéréotypes. *Revista Esmat*, 10(16), 199-222.
- Dursin, E.D. et Van der Meulen, E. (2021). The perfect victim: 'young girls', domestic trafficking, and anti-prostitution politics in Canada. *Anti-Trafficking Review*, 16(16), 145-149.
- Eiler, B.A., Wayment, H.A., Al-Kire, R. et Doyle, P. C. (2019). Power and trust dynamics of sexual violence: a textual analysis of Nassar victim impact statements and #metoo disclosures on twitter. *Journal of Clinical Sport Psychology*, 13(2), 290-310.
- Haraway, D. (1988). Situated knowledges: the science question in feminism and the privilege of partial perspective. *Feminist Studies*, 14(3), 575-599.
- Harding, S. (1992). Rethinking standpoint epistemology: What is "strong objectivity?". *The Centennial Review*, 36(3), 437-470.
- Jasanoff, S. (1998). The eye of everyman: witnessing DNA in the Simpson trial. *Social Studies of Science*, 28(5/6), 713-740.
- Karunaratne, N. et Harris, J.C. (2022). Women of color student survivors' perceptions of campus sexual assault prevention programming. *Violence against Women*, 1-24.
- Marriner, S. (2012). Questioning "expert" knowledges. Dans Sheehy, E.A. (dir.), *Sexual assault in canada: law, legal practice, and women's activism*. University of Ottawa Press.
- Mendes, K., Keller, J. et Ringrose, J. (2019). Digitized narratives of sexual violence: making sexual violence felt and known through digital disclosures. *New Media and Society*, 21(6), 1290-1310.
- Ministère de la Justice du Canada. (2021). *Estimation de l'incidence économique des crimes violents au Canada en 2009*. https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr14_01/p10.html



- Morley, C. et Kuntz, P. (2019). Empowerment des femmes par les technologies numériques: pouvoir avec, pouvoir pour et pouvoir intérieur. *Terminal. Technologie de l'information, culture & société*, 125-126.
- Phipps, A. (2019). "Every woman knows a weinstein": Political whiteness and white woundedness in# MeToo and public feminisms around sexual Violence. *Feminist Formations*, 31(2), 1-25.
- RQCALACS. (2022). Historique du RQCALACS. <http://www.rqcalacs.qc.ca/historique.php>
- Schneider, K.T. et Carpenter, N.J. (2019). Sharing #metoo on twitter: incidents, coping responses, and social reactions. *Equality, Diversity and Inclusion*, 39(1), 87-100.
- Sheehy, E.A. (2012). Introduction. Dans Sheehy, Elizabeth A. (dir.), *Sexual assault in canada: law, legal practice, and women's activism*. University of Ottawa Press.
- Stoetzler, M. et Yuval-Davis, N. (2002). Standpoint theory situated knowledge and the situated imagination. *Feminist theory*, 3(3), 315-333.
- Subramanian, R. et Weare, A. (2022). #notokay: challenging sexual violence through digital health activism. *Critical Public Health*, 32(2), 263-272.
- Trott, V. (2021). Networked feminism: counterpublics and the intersectional issues of #MeToo. *Feminist Media Studies*, 21(7), 1125-1142.
- Ussher, J.M., Hawkey, A., Perz, J., Liamputtong, P., Sekar, J., Marjadi, B., Schmied, V., Dune, T. et Brook, E. (2022). Crossing boundaries and fetishization: experiences of sexual violence for trans women of color. *Journal of Interpersonal Violence*, 37(5-6), 3584.
- Wood, Julia. T. (2005). Feminist standpoint theory and muted group theory: commonalities and divergences. *Women and Language*, 28(2), 61-64.